

Escourgeon : produits, charges et marge brute

Dernière mise à jour : 05 December 2024

Cette fiche analyse la culture d'escourgeon selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon la super-région et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture d'escourgeon. Elle présente les différents éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire et sur la zone orientée « grandes cultures ».

L'escourgeon ou orge d'hiver est la seconde céréale cultivée en Wallonie et est présent dans 24 % des exploitations wallonnes, majoritairement celles spécialisées en grandes cultures. Cette céréale présente souvent une marge brute peu intéressante, en comparaison à d'autres cultures courantes. Après deux années avec une marge brute supérieure à 1 600 €/ha, en 2023, elle chute sous la barre des 1 000 €/ha.

Loin derrière le froment, l'escourgeon est la seconde céréale cultivée en Wallonie en 2023

Avec 27 834 ha en 2023, l'escourgeon est la seconde céréale cultivée en Wallonie. Cette céréale est présente dans 24 % [des exploitations wallonnes](#) (3 041 producteurs), sur une superficie moyenne de 9,2 ha.

- Les exploitations cultivant de l'escourgeon dans le Condroz, y consacrent une SAU moyenne plus importante

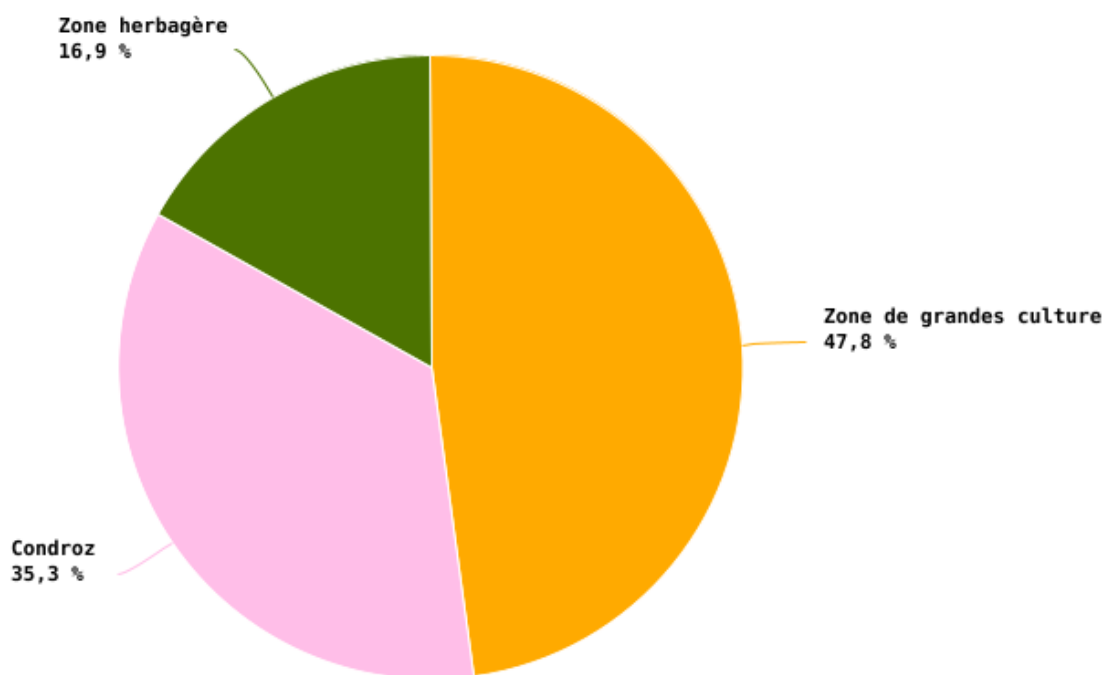
Subdivision en « super-région »

Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciales, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques culturales et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de

prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

La zone « grandes cultures » rassemble 48 % de la SAU consacrée à l'escourgeon. Les producteurs de cette zone n'y consacrent cependant que 7,6 ha. Avec 35 % de la superficie dédiée à cette culture, le Condroz arrive en seconde position et se distingue par la plus grande superficie moyenne consacrée à cette culture : 13,4 ha. Etant donné la différence de superficie par exploitation entre ces deux régions, on retrouve 57 % des producteurs dans la zone « grandes cultures » et seulement un peu moins d'un quart dans le Condroz. La zone « herbagère » comprend 17 % de la SAU emblavée en escourgeon et les producteurs y cultivent en moyenne 8,4 ha.

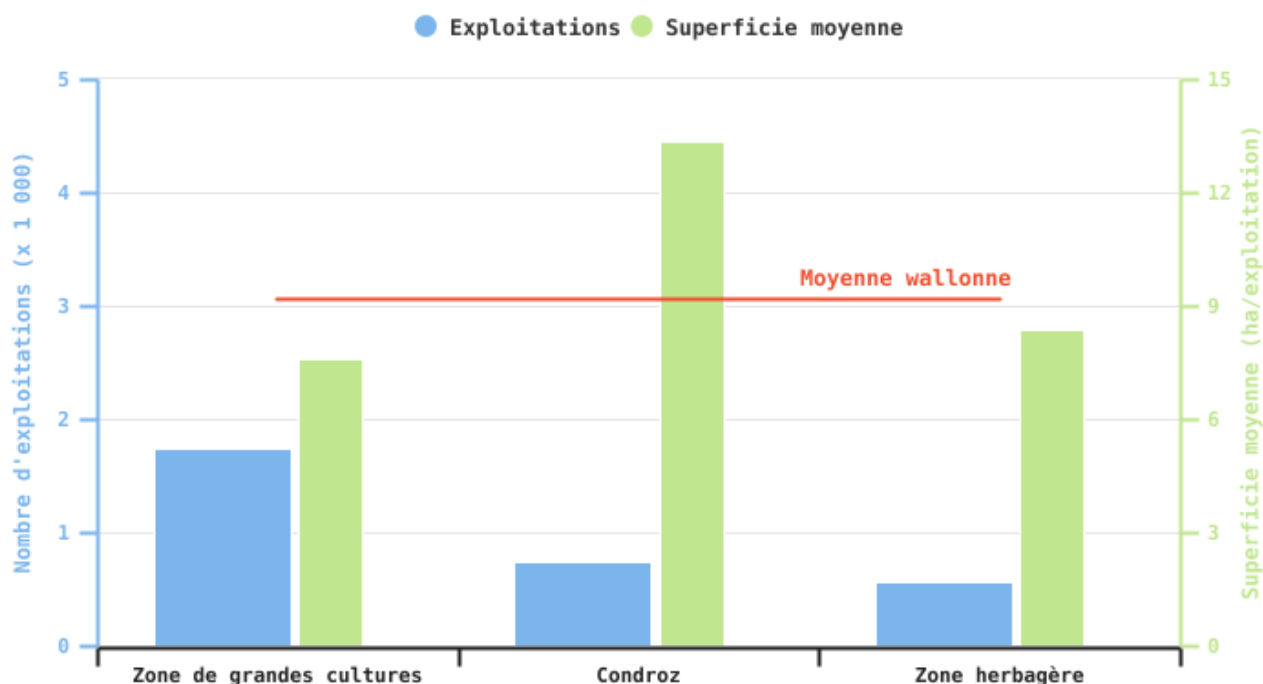
Répartition des superficies de culture d'escourgeon selon la super-région en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Nombre d'exploitations produisant de l'escourgeon et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

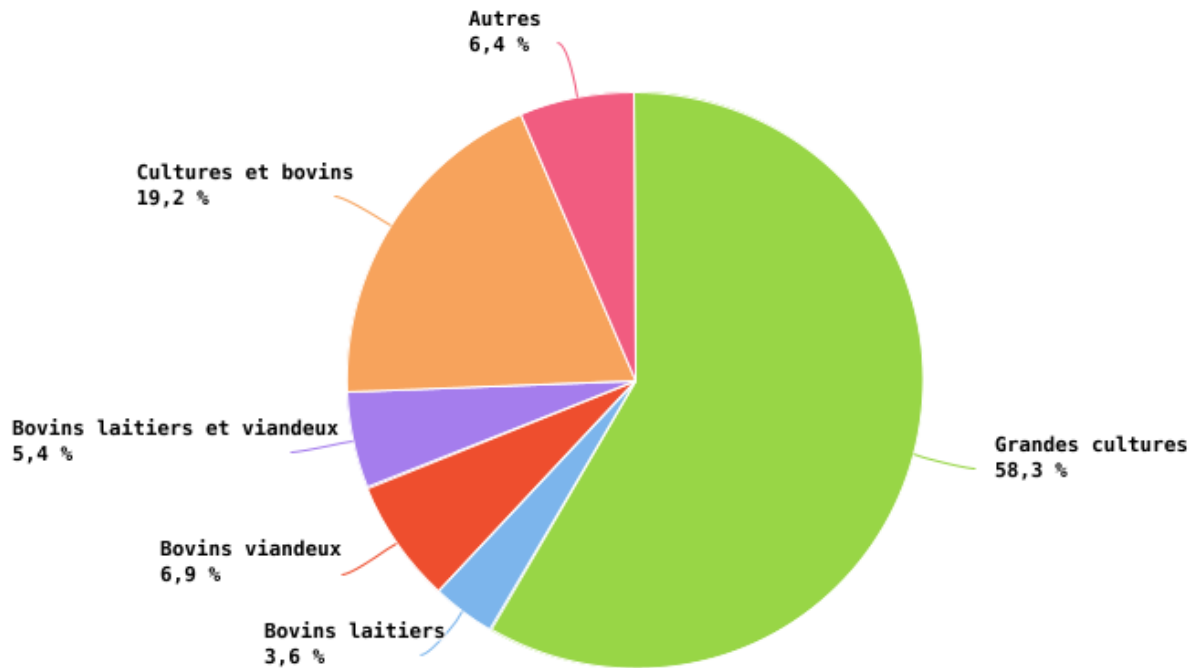
© SPW - 2024

- L'escourgeon est majoritairement cultivé par des exploitations spécialisées en grandes cultures

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 €. Ces dernières couvrent 98 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

En 2023, 2 915 exploitations professionnelles gèrent 27 463 ha d'escourgeon. Un peu plus de 58 % de la superficie agricole utile [SAU] emblavée en escourgeon (16 024 ha) sont gérés au sein des exploitations spécialisées en grandes cultures. Ces exploitations représentent presque la moitié des producteurs d'escourgeon et en moyenne, ils y consacrent 11,2 ha. A l'opposé, les exploitations spécialisées en bovins laitiers ne gèrent qu'à peine 3,6 % de la SAU totale dédiée à cette culture et, celles qui en cultivent y consacrent 6,8 ha en moyenne.

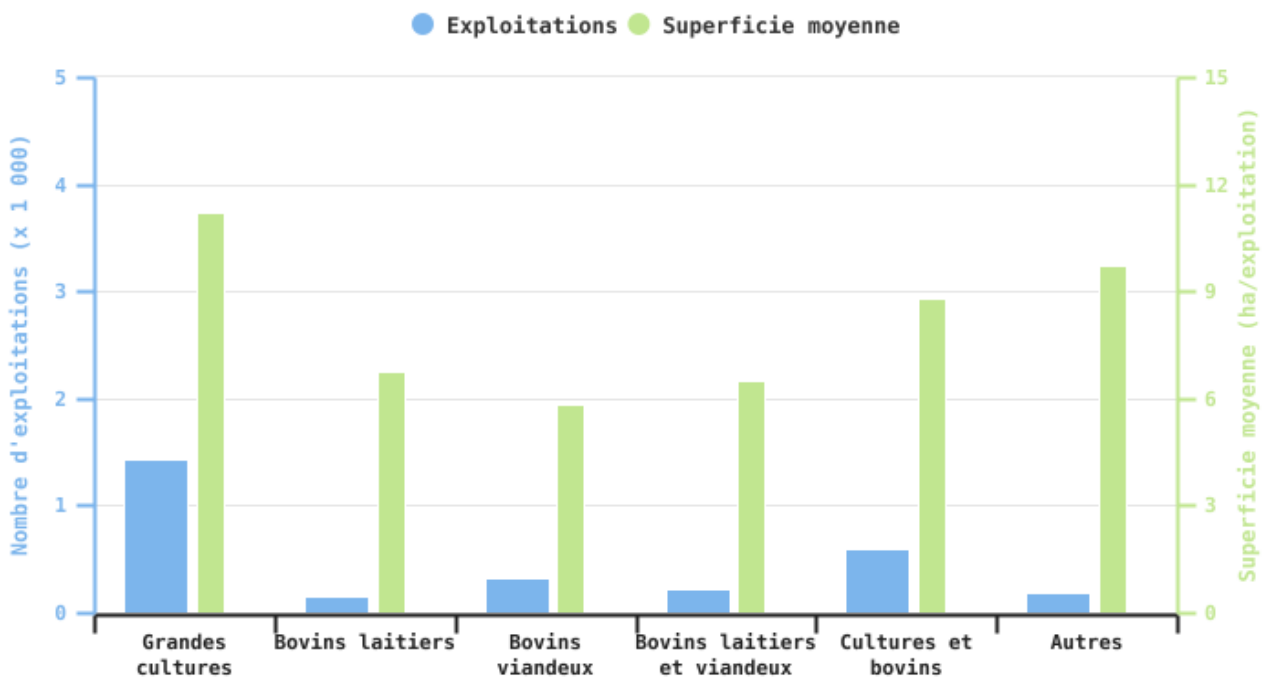
Répartition des superficies de culture des exploitations professionnelles d'escourgeon selon l'OTE en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Nombre d'exploitations professionnelles produisant de l'escourgeon et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

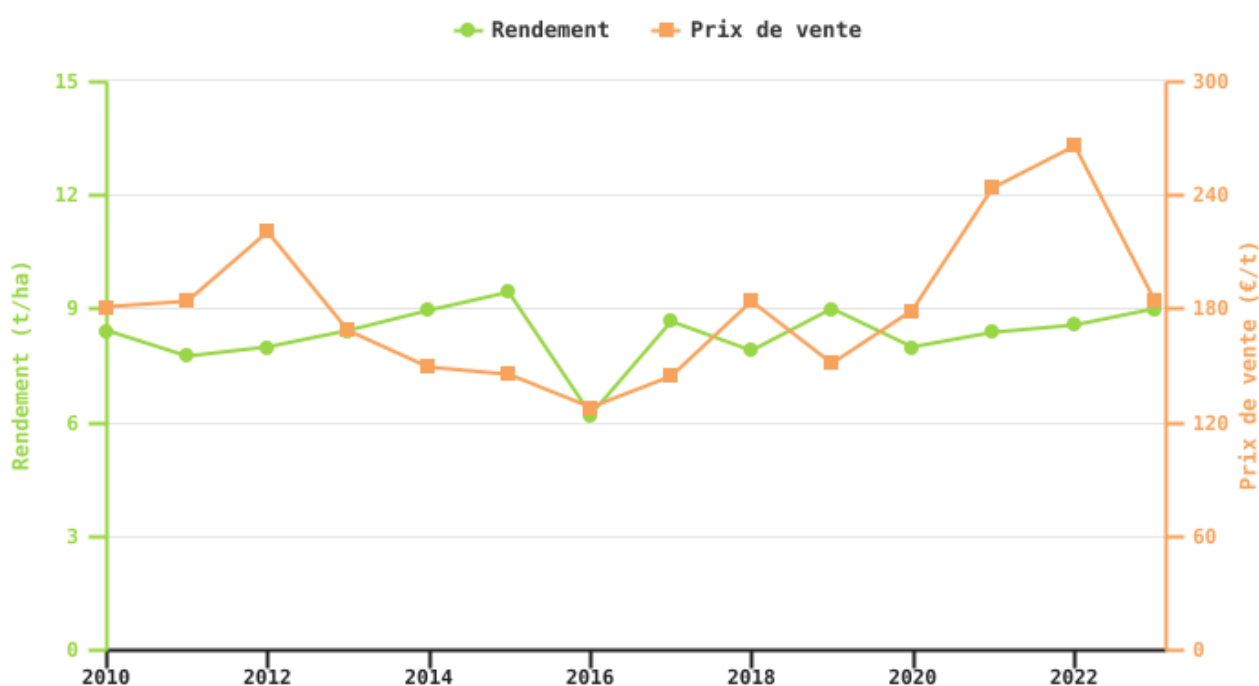
© SPW - 2024

Si le rendement de l'escourgeon augmente, son prix baisse fortement par rapport à l'année précédente

En 2023, le rendement de la culture d'escourgeon s'établit à 8 980 kg/ha, soit à un niveau supérieur à la moyenne des dix années précédentes (8 340 kg/ha). Il s'agit d'un rendement correct sans être exceptionnel.

Si le rendement a progressé par rapport à l'année dernière, le prix des grains d'escourgeon a baissé et atteint, en 2023, une valeur de 184 €/t. De 2013 à 2020, on observe un prix moyen de 156 €/t avec un minimum de 128 €/t en 2016. A partir de 2021, le prix augmente fortement pour atteindre un pic à 265 €/t en 2022.

Evolution du rendement de la culture d'escourgeon et du prix de vente de son grain



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

- En 2023, comme l'an passé, la différence de rendement entre les exploitations de groupe de performance extrêmes dépasse les 3 000 kg/ha

Pour l'année 2023, le rendement moyen de la culture d'escourgeon est de 9 235 kg/ha en zone « grandes cultures », de 8 643 kg/ha dans le Condroz et de 8 446 kg/ha dans la zone « herbagère ». Les producteurs de la zone « grandes cultures » ont obtenu un prix inférieur à ceu

de la zone herbagère (182 €/t vs 191 €/t). Cet écart est sans doute lié à une stratégie de vente différente, les exploitants de la zone herbagère ont probablement vendu plus tôt leurs céréales avant que les prix ne baissent.

En 2023, si l'on compare les agriculteurs de la zone « grandes cultures » au niveau de leurs performances dans l'obtention d'une marge brute élevée, on observe un écart de rendement de près de 3 170 kg/ha entre les groupes extrêmes. En outre, les plus performants obtiennent également un prix de vente supérieur de l'ordre de 196 €/t alors que les moins performants se contentent de 172 €/t.

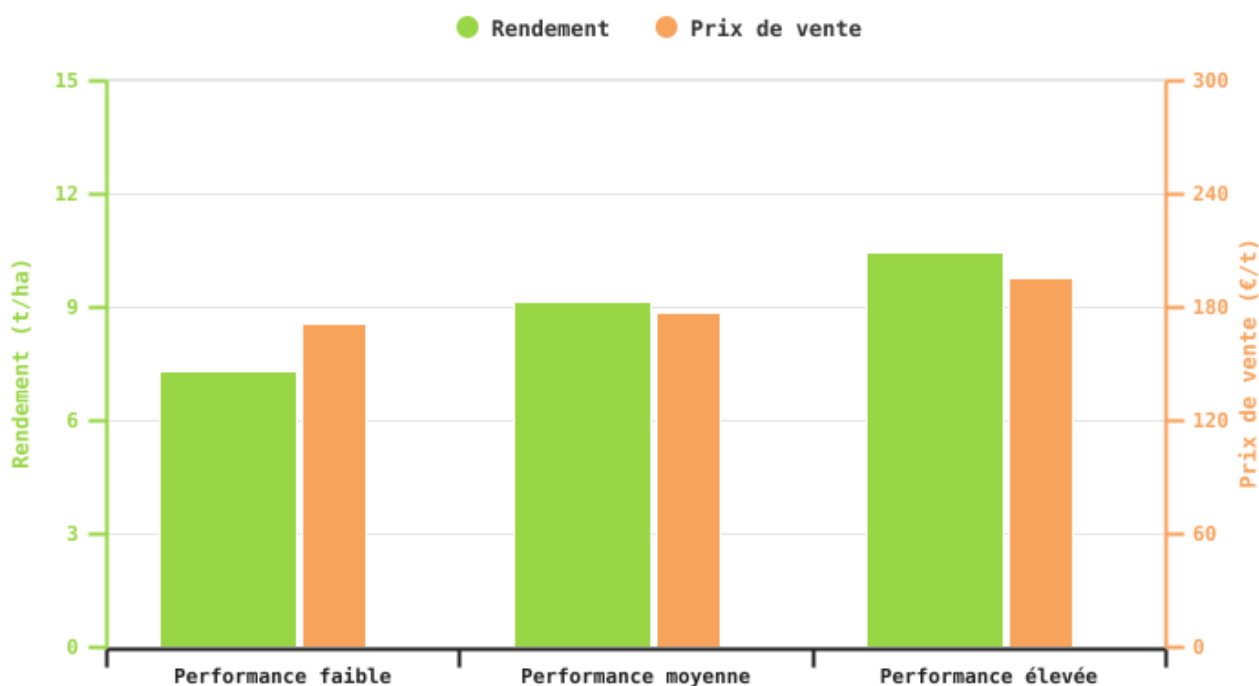
Rendement de la culture d'escourgeon et prix de vente de son grain selon la super-région en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

Rendement de la culture d'escourgeon et prix de vente de son grain selon le niveau de performance des exploitations de la zone "grandes cultures" en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

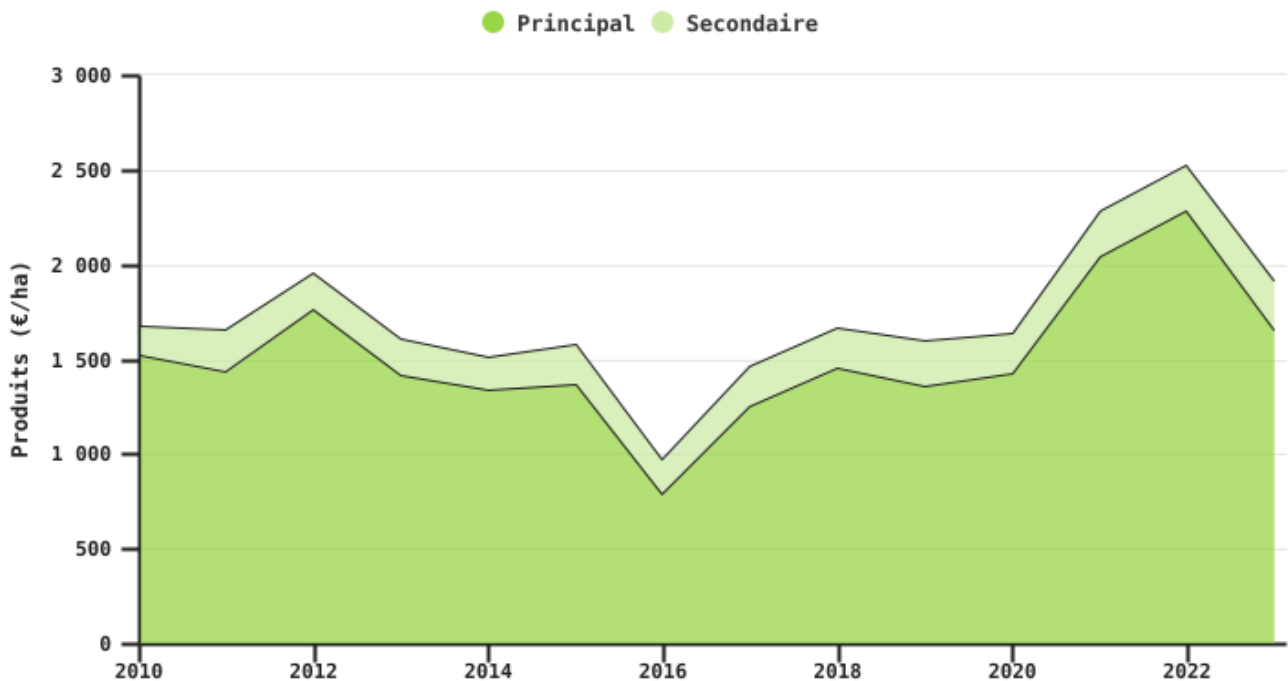
© SPW - 2024

En 2023, le produit principal de la culture d'escourgeon atteint 1 650 €/ha, soit une chute de plus de 600€/ha par rapport à l'an passé

En 2023, le produit principal de la culture d'escourgeon, c'est-à-dire issu de la valorisation du grain, atteint 1 652 €/ha. C'est un peu plus que la moyenne des dix années précédentes qui est de l'ordre de 1 472 €/ha. A ce produit principal s'ajoute le produit de la paille qui s'établit à 267 €/ha.

L'évolution du produit principal de cette culture au cours des années précédentes montre un pic vers le haut en 2012, grâce à un prix élevé et un pic vers le bas en 2016, résultant d'un rendement et d'un prix très bas. Enfin, en 2021 et 2022, le produit principal de l'escourgeon bondit et dépasse les 2 000 €/ha soutenu par un prix élevé.

Evolution des produits principal et secondaire de culture d'escourgeon



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

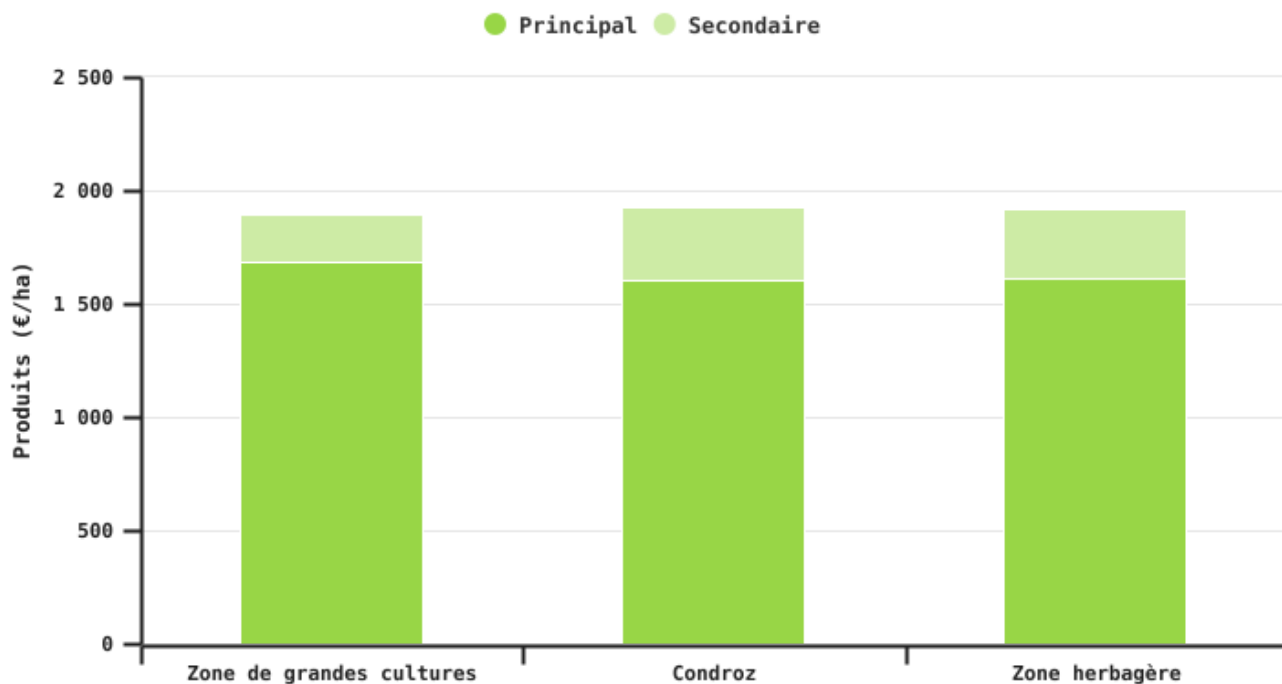
© SPW - 2024

- Le différentiel entre les super-régions est presque nul en 2023

La comparaison entre les agriculteurs situés dans la zone « grandes cultures » et ceux des autres zones révèle un différentiel d'à peine 70 €/ha de produit pour la culture d'escourgeon. Ce dernier s'établit à 1 615 €/ha dans la zone « herbagère », à 1 604 €/ha dans le Condroz et atteint 1 683 €/ha dans la zone « grandes cultures ». Cette faible différence s'explique par le fait que l'écart de rendement à l'avantage de la zone « grandes cultures » est partiellement contrebalancé par le prix un peu plus faible obtenu par les agriculteurs de cette zone.

Si l'on compare les performances des cultivateurs pour la zone « grandes cultures », on relève un différentiel de produit de presque 800 €/ha entre les groupes extrêmes. Ainsi, les producteurs les moins performants, avec un rendement et un prix plus faible, se contentent d'un produit de 1 256 €/ha alors que les plus performants obtiennent un produit de plus de 2 043 €/ha.

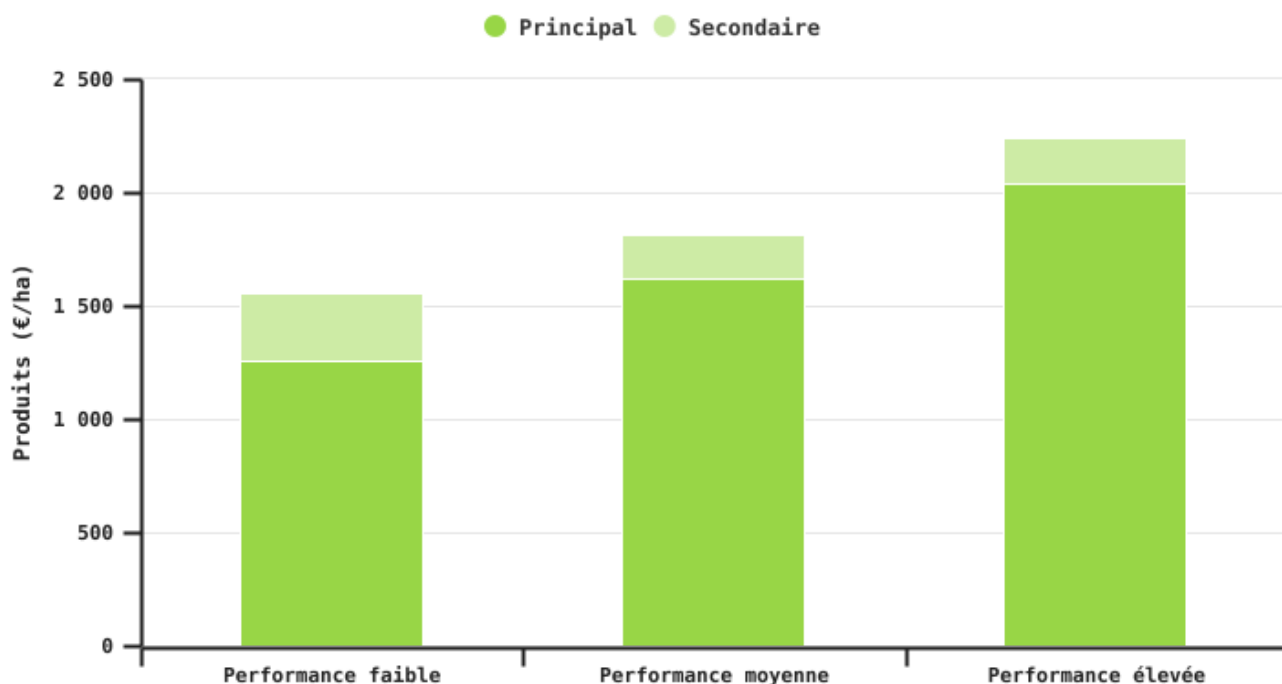
Produits principal et secondaire de culture d'escourgeon selon la super-région en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

Produits principal et secondaire de culture d'escourgeon selon le niveau de performance des exploitations de la zone "grandes cultures" en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

Le total des charges opérationnelles affectées reste, comme l'an passé, à un niveau très élevé

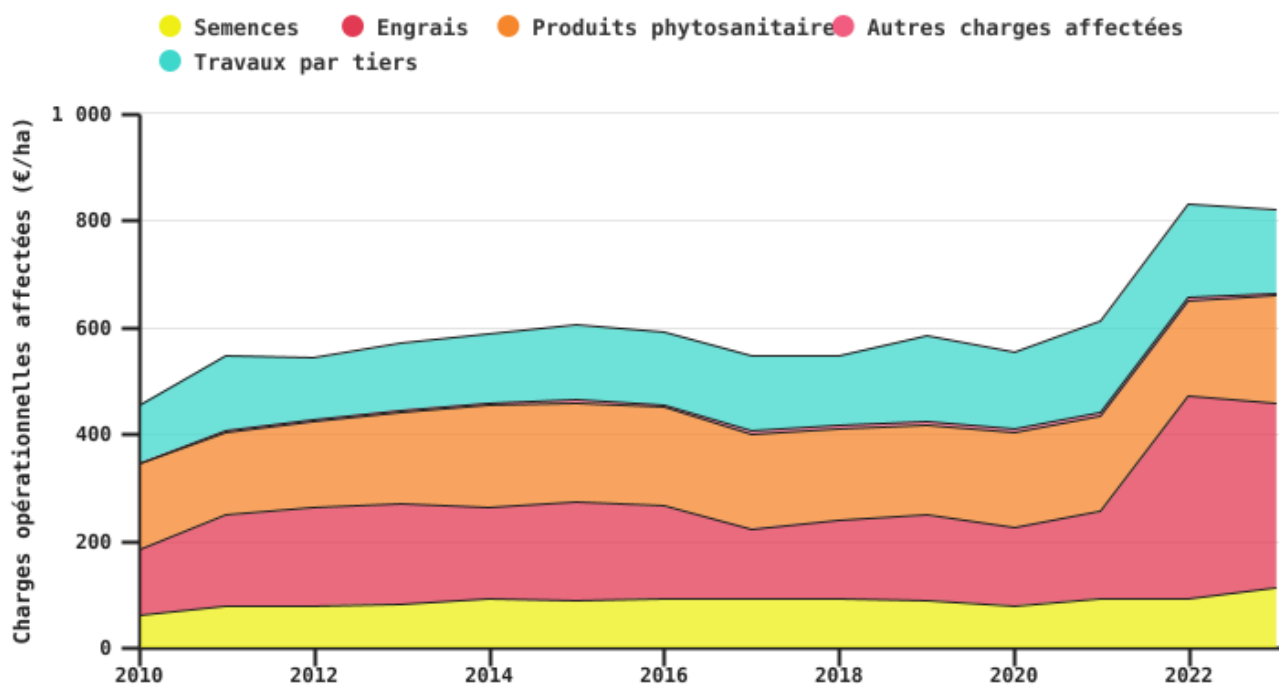
En 2023, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture d'escourgeon s'élèvent à 664 €/ha, montant pratiquement identique à celui de 2022 et nettement supérieur à la moyenne des dix années précédentes (457 €/ha). Ces charges opérationnelles affectées ont augmenté de 2010 à 2015 pour dépasser les 460 €/ha avant de diminuer un peu et de bondir de plus de 200 €/ha en 2022 et 2023. En 2023, les dépenses en engrais sont le poste le plus important et représentent plus de 52 %, suivi par les achats de pesticides avec 30 % et enfin de semences avec 17 %. En 2023, le coût des engrais se réduit un peu mais les dépenses en pesticides et en semences ont augmenté.

L'escourgeon est une culture moins exigeante que celle du froment pour sa fertilisation. Elle se contente d'une fumure azotée d'environ 160 unités/ha. Les apports de phosphore sont de l'ordre de 11 unités/ha et ceux de potassium atteignent 18 unités/ha. En 2022, étant donné le prix des

engrais, les exploitants avaient réduit leur fertilisation azotée à 148 unités/ha. En 2023, on observe une fertilisation minérale azotée de 156 unités/ha et celles de phosphore et potassium retrouvent leur niveau soit respectivement 11 et 17 unités/ha.

A titre informatif, le montant dépensé pour les travaux par tiers est de 154 €/ha, à peine plus que la moyenne des dix années précédentes qui est de 146 €/ha.

Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture d'escourgeon



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

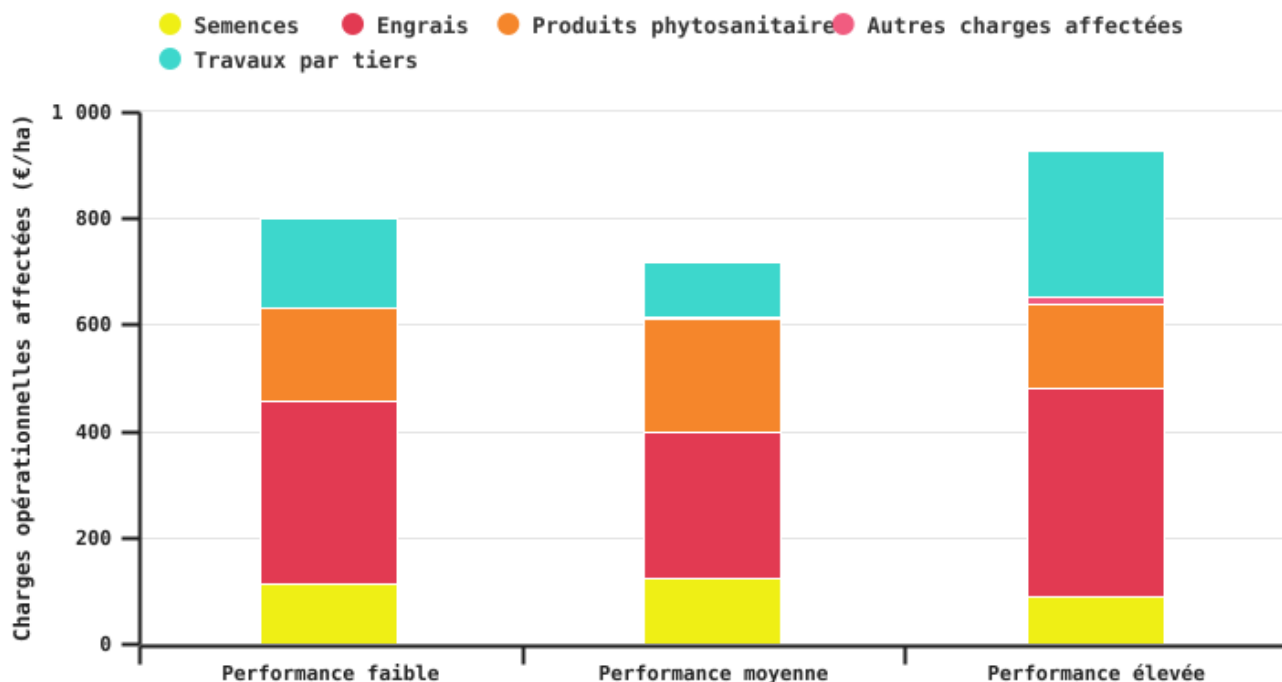
© SPW - 2024

- Les charges opérationnelles affectées totales sont comparables entre les diverses zones et entre les groupes de performance au sein de la zone « grandes cultures »

Le montant des charges opérationnelles affectées, entre les cultivateurs des diverses zones, ne présente pas de différence significative. On relève seulement que les agriculteurs condruziens de notre réseau ont des charges légèrement plus élevées que celles des autres zones.

De même, au sein de la zone « grandes cultures », les agriculteurs des divers groupes de performance présentent de charge opérationnelles affectées totales très similaires.

Charges opérationnelles affectées à la culture d'escourgeon de la zone "grandes cultures" selon le niveau de performance des exploitations en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

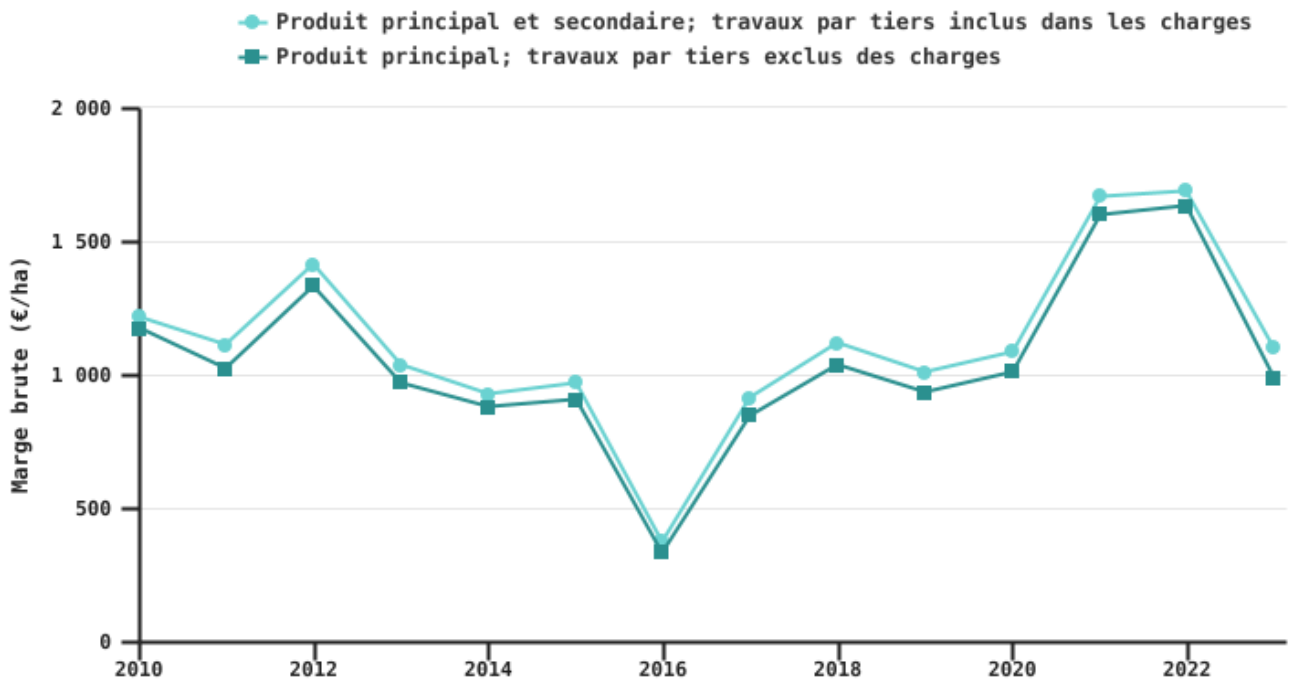
© SPW - 2024

En 2023, la marge brute de la culture d'escourgeon passe sous la barre des 1 000 €/ha

En 2023, la marge brute du produit principal de la culture d'escourgeon, c'est-à-dire le grain, atteint 987 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. C'est un résultat en net retrait par rapport aux deux années précédentes qui avaient été très bonnes. Ces deux bonnes années ne doivent pas masquer le fait que de 2010 à 2023, la marge brute est passée sous la barre des 1 000 €/ha à sept reprises, c'est-à-dire la moitié des années, descendant même à 335 €/ha en 2016. La moyenne de la marge brute de l'escourgeon pour les dix années précédentes est de 1 015 €/ha

Si l'on prend en compte le produit secondaire de la céréale, la paille, et les travaux par tiers dans les charges pour calculer la marge brute, elle atteint 1 100 €/ha.

Evolution de la marge brute de la culture d'escourgeon



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

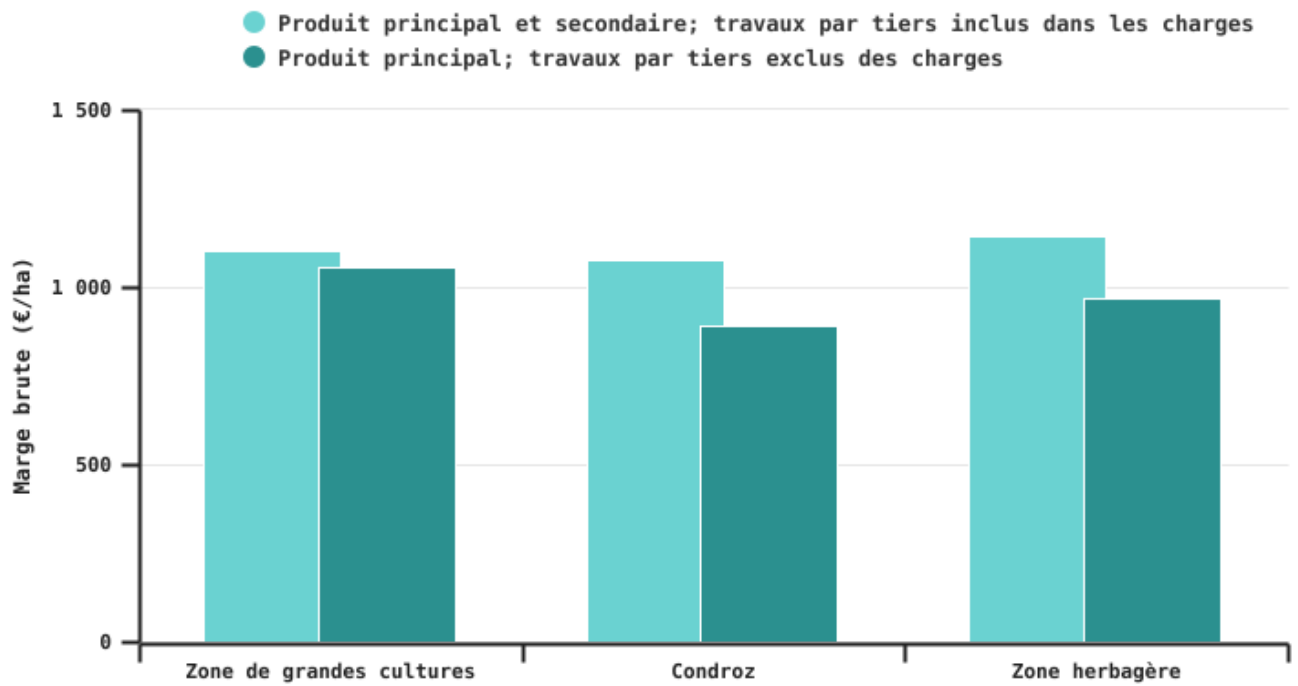
© SPW - 2024

- En 2023, le différentiel de marge brute entre les groupes de performance extrêmes atteint 750 €/ha

La marge brute du produit principal de la culture d'escourgeon varie d'un peu plus de 894 €/ha pour le Condroz à 1 055 €/ha pour la zone « grandes cultures ». Ce faible écart s'explique par les produits et les charges assez proches dans les diverses zones.

Au sein de la zone « grandes cultures », les producteurs les plus performants dégagent une marge brute de 1 392 €/ha, soit plus du double par rapport aux moins performants qui atteignent 623 €/ha. Si on prend en compte le produit de la paille et les travaux par tiers dans les charges opérationnelles affectées, les marges brutes des groupes de performances extrêmes atteignent respectivement 1 312 €/ha et 754 €/ha.

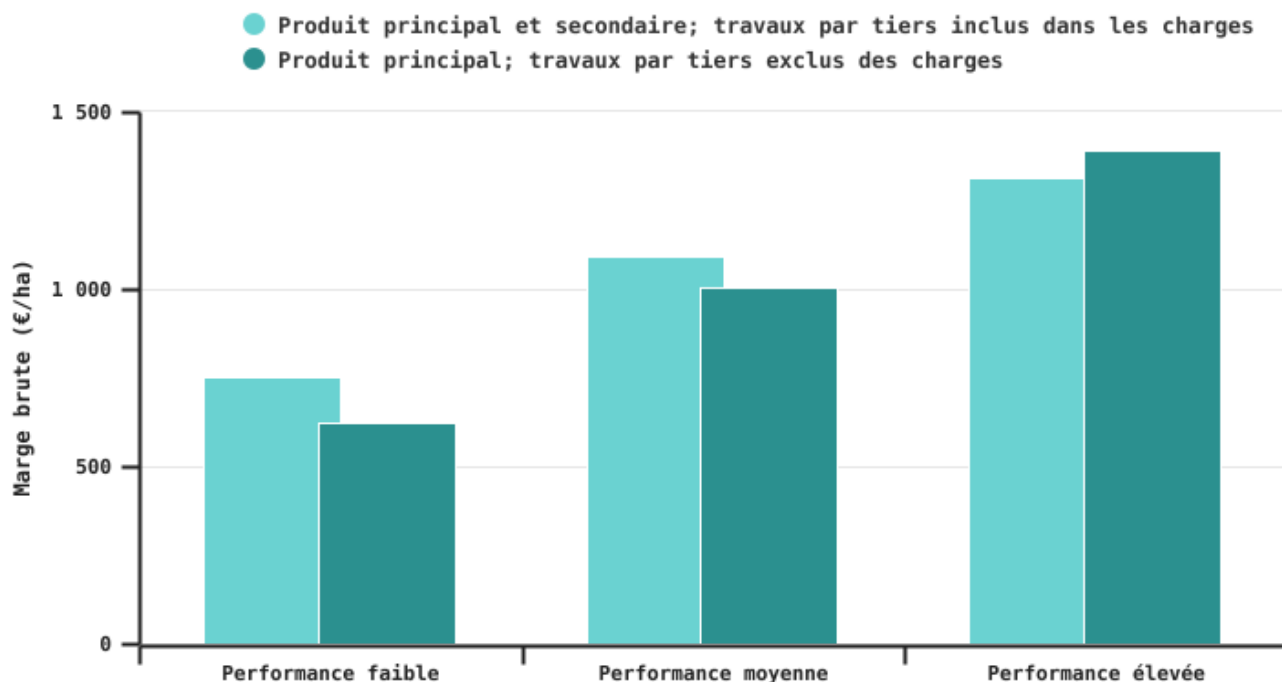
Marge brute de la culture d'escourgeon selon la super-région en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

Marge brute de la culture d'escourgeon de la zone "grandes cultures" selon le niveau de performance des exploitations en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© SPW - 2024

En savoir plus ?

Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

